



Malversations faux et usages de faux

Par **mimi**, le **06/06/2016** à **16:45**

Depuis au moins 3 années consécutives les adhérents d'une société de chasse communale LOI 1901 n'ont pas droit à l'assemblée générale digne de ce nom qui est prévu par les statuts...A la vue des PV remis par la sous préfecture, on vient de s apercevoir que seul le président et le trésorier faisait leur A.G. sans aucun ordre du jour, ni de convocations aux sociétaires, les cerfa adressés à la sous préfecture démontrent des malversations et des incompréhensions totales (aucun compte rendu financier, ni moral, absence du conseil d administration, aucun émargement) le président et le trésorier s'auto proclame " ré élu " systématiquement...Est ce qu'une plainte pour faux et usage de faux de documents administratifs peut être déposée et par qui (adhérents ou sous préfet) MERCI